

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 mars 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-02-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2021-02-044

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 15 février 2021 avec la modification suivante :

AJOUTER :

5.6 Attestation de non-objection à la demande d'autorisation du MELCC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-045

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 FÉVRIER 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 février 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 février 2021, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité es conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-02-046

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE QUITTANCE.

Attendu la réception d'une quittance, en date du 8 février 2021 et signée par madame Francine St-Cyr-Lesage;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prend acte de la quittance finale de madame St-Cyr-Lesage et autorise le remboursement d'une somme de 1 016.49 \$ en rapport à l'événement survenu le 23 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-047

DEMANDE D'APPUI DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LA SANTÉ DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que *la Coopérative de Solidarité de la Santé de la MRC d'Acton* entend déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, pour des projets locaux de vitalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que *Coopérative de Solidarité de la Santé de la MRC d'Acton* sollicite la Ville d'Acton Vale, afin que cette dernière démontre son accord avec le dépôt de leur demande d'aide financière;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la *Coopérative de Solidarité de la Santé de la MRC d'Acton* pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-048

DEMANDE D'APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF).

Attendu que la Ville d'Acton Vale est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

Attendu que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Attendu qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

Attendu que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

Attendu que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Attendu qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

Attendu que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Attendu que le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaires;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

Que l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE.

La municipalité de Sainte-Christine dépose, à la Ville d'Acton Vale, la résolution 043-02-2021, ayant pour titre « Demande à l'Association de soccer mineur d'Acton Vale » ayant pour but de demander à l'Association de soccer mineur d'Acton Vale de revenir avec un représentant par municipalité sur le comité d'administration.

Le conseil en prend acte.

... Dépôt d'une correspondance de la Fédération des Villages-Relais du Québec, relative au lancement du concours *Prix Inspiration spécial pandémie*.

Le conseil en prend acte.

... Dépôt d'une résolution de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, demandant au gouvernement du Québec de remettre l'élection municipale de novembre 2021 au mois de mai 2022.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-02-049

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER LA NON-FIN D'UN MANDAT.

Attendu que l'article 317 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

Attendu que ce même article prévoit que le conseil peut, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

Attendu que la conseillère Suzanne Ledoux n'a pas assisté aux séances du conseil de la Ville d'Acton Vale depuis novembre 2020;

Attendu que l'absence de Madame Suzanne Ledoux est due à des motifs sérieux et hors de son contrôle;

Attendu que cette absence ne cause aucun préjudice aux citoyens du district no.2 et de la Ville en général;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville d'Acton Vale décrète que défaut d'assister aux séances du conseil de madame Suzanne Ledoux n'entraîne pas la fin de son mandat de membre du conseil, celui-ci étant dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens du district no.2 et de la Ville en général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-050

PROTOCOLE D'ENTENTE - BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le protocole d'entente avec la Chambre de commerce pour l'occupation des locaux de la gare du Grand-Tronc et la gestion du bureau touristique vient à échéance le 31 mars 2021;

Attendu que les parties souhaitent renouveler ledit protocole d'entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense pour les montants spécifiés au protocole d'entente pour 2021, 2022 et 2023, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-02-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton, pour la gestion du bureau touristique situé dans la Gare du Grand-Tronc à Acton Vale;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce de la région d'Acton, ledit protocole d'entente spécifiant les clauses et conditions convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-051

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.3 – REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.3 relatif au remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 40 075.39 \$ plus taxes, à Groupe LML Ltée. à titre de paiement du décompte progressif no.3;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.3 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-052

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE DEUX FACTURES À LA MRC D'ACTON POUR DES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU.

Attendu que les travaux sont exécutés dans le cours d'eau Leclerc;

Attendu que des travaux sont, soit partiellement exécutés dans le cours d'eau Demers;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera des règlements de tarification des dépenses pour les travaux des cours d'eau Leclerc et Demers;

Attendu que le total des deux factures s'élève à 35 078.83 \$;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 214.47 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF2100006, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

D'autoriser une dépense d'un montant de 34 864.36 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF2100011, émise à cet effet par la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-053

ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et est résolu que la Ville d'Acton Vale ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la LEQ, demandée par Les Services EXP Inc., au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux d'aqueduc et d'égout de la phase II du développement Champoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-02-054

CONFIRMATION DES SOMMES UTILISÉES POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU VÉLO-GARE.

Attendu que les travaux de réaménagement du Vélo-Gare ont été réalisés, dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale confirme que la somme de 272 892.47\$ a bien été utilisée et réalisée pour le projet de réaménagement d'un Vélo-gare dans le cadre programme de Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Que cette somme représente les dépenses de salaires de l'ordre de 53 329.98 \$ pour les travaux exécutés en régie interne, ainsi que les autres dépenses de l'ordre de 219 562.49 \$, pour un total de 272 892.47 \$, tel qu'inscrit à la section 3 du rapport final.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-055

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BFL CANADA.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu la facture de la police d'assurance dommages environnementaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 959.50 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à **BFL** pour la police d'assurance dommages environnementaux, pour la période du 29 janvier 2021 au 1^{er} décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du cahier d'enregistrement – Règlement 017-2020 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles ».

Le conseil en prend acte.

Rs.2021-02-056

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées* auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAFLPH);

Attendu que ce programme aide à financer annuellement l'embauche d'accompagnateurs pour le camp de jour;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées* auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAFLPH).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-057

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 (ZONE 508).

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage municipal numéro 069-2003 concernant les usages autorisés dans la zone municipale 508;

Attendu que la Ville souhaite autoriser, à l'intérieur de ladite zone, les établissements d'élevage d'animaux domestiques (classe D des usages agricoles et forestiers), incluant toute activité complémentaire liée à cet usage;

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater le service de l'aménagement de la MRC d'Acton à préparer un projet de règlement de modification du règlement de zonage no. 069-2003 afin de revoir les usages permis dans la zone municipale 508.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... **VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-neuf heures et dix minutes (19;10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date